



« Flexicurité » ne peut devenir « flexi-exploitation »

La clause sociale oblige à une modification des débats actuels

Bruxelles, le 13-11-2007

Par rapport au débat actuel sur la compatibilité entre « flexibilité » et « sécurité sociale » – la soi-disant « flexicurité » – l'UETDC estime que le fondement de toutes les délibérations doit être que les plus importantes ressources naturelles de l'Europe ne sont pas des trésors enfouis dans le sol, mais des êtres humains hautement qualifiés et motivés. Pour cette raison la politique de réforme vers laquelle l'on tend actuellement, ne saurait en aucun cas viser une flexibilisation unilatérale, hostile aux travailleurs. L'UETDC salue toutes des activités des Partenaires Sociales Européennes qui réalisent ce but.

L'Europe sociale – qui devrait connaître un nouvel essor avec le traité de réforme – ne saurait commencer à démanteler les droits des travailleurs directement après avoir adopté la charte des droits fondamentaux. Dans la perspective des écarts de revenus de plus en plus grands entre managers et travailleurs, il ne se peut que des droits de travailleurs soient réduits sans aucune contrepartie au niveau du management.

Tout cela risque d'avoir des conséquences fatales : la politique et les partenaires y perdent à parts égales et ce sera le bord extrême du spectre politique qui en profitera.

Il est nécessaire que la politique de réforme prenne en compte des règles fondamentales:

- il doit devenir clair au niveau des politiques de toutes les institutions de l'UE, et en particulier au niveau de la Commission Européenne qu'un marché intérieur illimité n'est pas l'étalon du processus d'Unification Européenne; au même point que les articles sur la concurrence, la charte des droits fondamentaux et avant tout, les clauses sociales obligent à prévoir un taux élevé de protection sociale;
- au niveau des systèmes d'assurances sociales et des systèmes fiscaux le financement des missions de l'état doit être garanti (prestations sociales, permettant de mener une vie décente également dans des circonstances économique difficiles, une formation et un perfectionnement professionnels de haut niveau, lorsque nécessaire des mesures au niveau d'une politique active de marché du travail);
- la protection du travail doit assurer des conditions de travail acceptables; les règles de la protection du travail doivent dans tous les cas (y compris lorsqu'il s'agit de protection contre le licenciement) reposer sur les droits des travailleurs ;
- le débat sur la „Flexicurité“ doit être lié à une régulation du travail temporaire, une différenciation entre contrats d'emploi et de prestations de services (définition de la notion de „travailleur salarié“) ainsi qu'une directive sur le temps de travail qui prenne au sérieux la combinaison profession et famille.

Ce n'est que lorsque l'UE et ses états membres démontreront leur capacité d'action dans ces domaines (et leur capacité de défense contre la pression des entreprises multinationales) que l'UE sera acceptée comme un espace social par les gens.

L'Union Européenne des Travailleurs Démocrates-Christiens (UETDC) se compose de 24 organisations de travailleurs issues de 18 pays d'Europe et est une association du Parti Populaire Européen (PPE).

Responsable : Christoph Weiskirchen, Secrétaire général.

Tél. : 0032 2 285 4164, Fax : 0032 2 285 4141, E-mail : euclw@epp.eu, Site internet : www.euclw.org